

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE REGIONALE FEMININE (PRF)

Article 1

Le CD du Val de Marne organise un championnat « Pré Régionale Féminine » (PRF).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Régional Féminine 2 » (RF2)

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison 2021/2022

Toutes les équipes évoluant en championnat « Pré Régionale Féminine » (PRF) en 2020/2021, soit 10 associations sportives. En cas de désistement, l'équipe ou les équipes seront remplacées en utilisant le ranking PRF 2019/2020.

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en deux (2) phases :

PHASE 1	Les 10 Associations sportives sont groupées en une (1) poule de dix (10) équipes disputant des rencontres aller-retour (18 journées).
PHASE 2	A l'issue de la saison en cours, les Associations sportives classées 1,2 ; 3,4 ; 5,6 ;7,8 9,10 se rencontrent en match A/R 2 journées. La rencontre Aller se déroule sur le terrain de 2, 4,6,8 et 10 et la rencontre retour sur le terrain de 1, 3, 5, 7, 9. Le vainqueur des rencontres 1,2 accède au championnat RF2 et est déclaré Champion Départemental, le perdant dispute le premier ou les 2 tours de barrage pour une accession au championnat RF2 organisés par la LIFBB. Le perdant des rencontres 9,10 est relégué en DF2 pour la saison suivante. Les autres équipes sont maintenues en PRF.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la Commission Sportive Départementale (CSD).

PHASE 1	PHASE 2
---------	---------

A
PRF
PRF
PRF
PRF
PRF
PRF
PRF
PRF
PRF
PRF

Vainqueur
1/2

CHAMPION
DEPARTEMENTAL

Le Champion du Val de Marne « Pré Régionale Féminine » est le vainqueur des rencontres 2/1 ; 1/2 au cumul des 2 rencontres.

Article 4 : Montées et descentes

MONTEES	<p>L'Association sportive classée première du ranking accède à la division RF2 la saison suivante. L'Association sportive classée deuxième du ranking participe au barrage d'accession. Modalité des barrages : 1° Tour : les 8 équipes classées deuxième de leur championnat départemental se rencontrent sur une rencontre unique. Le club recevant ainsi que les rencontres seront tirées au sort par la CSR (Commission Sportive Régionale). 2° Tour : Les Associations sportives vainqueur du 1^{er} tour rencontrent les Associations sportives classées de la 13^{ème} à la 16^{ème} place du ranking RF2. Les Associations sportives vainqueurs sont maintenues ou accèdent à la RF2.</p> <p>Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement au ranking sera proposée. Au-delà, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui sera retenue en RF2.</p> <p>Une Association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.</p>
DESCENTES	<p>L'Association sportive classée 10^{ème} du ranking descend en Championnat Départemental DF2 la saison suivante. Au-delà de cette descente, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la DF2 qu'il y a de descente(S) de Régionale Féminine 2 (RF2).</p>

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 15h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 6							
FEUILLE	e-Marque V2 obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC	JH/OH
	Nbre maximum	10			3*	3*	5	4 JH ou 3 JH + 1 OH ou 2 JH + 2 OH
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve (articles 48 à 51 des Règlements Sportifs Généraux LIFBB).							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par le CD et réglées par la caisse de péréquation							

* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors féminine ou 1 équipe U20F ou U18F et 1 équipe de jeunes féminines (U20F à U13F) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie
CHARTRE DES OFFICIELS	NEANT

ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

2) Classement

Le classement, pour la saison 2021/2022 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisés.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale ou départementale sera appliquée.

ANNEXE :

PRINCIPES DES CHAMPIONNATS SENIORS 2021/2022

Classement final au ranking ou au pourcentage si la situation sanitaire l'exige.

Rencontres de la phase 2

JOURNEE 1	RENCONTRE	ORGANISATEUR	2022/2023
	2A/1A	2A	
	4A/3A	4A	
	6A/5A	6A	
	8A/7A	8A	
	10A/9A	10A	
JOURNEE 2	1A/2A	1A	V RF2 P BARRAGE *
	3A/4A	3A	V PRF P PRF
	5A/6A	5A	V PRF P PRF
	7A/8A	7A	V PRF P PRF
	9A/10A	9A	V PRF P DF2 *

- Le vainqueur à l'issue de la journée 2 s'apprécie au cumul des résultats des journées 1 et 2.